



**MÉMOIRE
DU
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL**

SUR

**LE DOCUMENT DE CONSULTATION
PORTANT SUR
LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC
POUR LA PÉRIODE 2012-2015**

**PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

MAI 2011

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Présentation du Conseil québécois du commerce de détail.....	1
Introduction.....	2
Tableau des recommandations.....	3
Contexte	
- Pénurie de main-d'œuvre et secteur du commerce de détail.....	5
Enjeux	
- La sélection.....	5
- L'intégration.....	6
- La francisation.....	8
- La diversité.....	8
- La régionalisation.....	9
Conclusion.....	10

PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL (CQCD)

Leader incontournable du secteur du commerce de détail, le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) a pour mission de représenter, promouvoir et valoriser ce secteur au Québec et de favoriser l'avancement de ses membres.

Le CQCD représente un secteur économique qui, avec plus de 450 000 emplois et un travailleur sur sept, est le plus important employeur du Québec. Le secteur du commerce de détail compte 35 000 entreprises et le CQCD y représente 70 % de l'activité économique. En 2010, plus de 99 milliards de dollars de ventes au détail ont été réalisées.

INTRODUCTION

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) remercie la Commission des relations avec les citoyens de lui offrir l'occasion de partager son point de vue dans le cadre de la présente consultation, portant sur « la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 ».

Le CQCD souhaite présenter sa position face aux enjeux liés à l'immigration et émettre des recommandations sur les éléments touchant la sélection, l'intégration, la francisation, la diversité et la régionalisation. Enfin, il s'exprimera sur les orientations proposées dans le document de consultation.

Malgré le fait que le CQCD favorise un accueil considérable d'immigrants au Québec, plusieurs aspects entourant l'immigration méritent d'être approfondis et améliorés. Dans l'ensemble, le CQCD est en accord avec les principaux constats qui sont présentés dans le document de consultation. Ainsi, une stabilisation relative du volume des admissions au cours de la période 2012-2015 pour atteindre une moyenne annuelle des admissions s'établissant à 50 000 personnes nous apparaît nécessaire, si l'objectif est de mieux intégrer pour accueillir davantage.

Force est de constater que plusieurs enjeux que le CQCD avait présentés, lors de la dernière consultation du gouvernement afin de fixer le niveau d'immigration pour la période 2008-2010, demeurent d'actualité. En effet, la première condition de réussite de l'immigration demeure l'emploi et la nécessité d'intensifier les mesures favorisant à la fois l'accueil, le soutien à l'intégration, la connaissance de la langue française et la rétention des nouveaux travailleurs immigrants s'avèrent des recommandations toujours pertinentes aujourd'hui.

TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

ENJEUX	RECOMMANDATIONS
La sélection	1. Établir des partenariats avec divers intervenants du marché du travail, dont des associations, afin de se doter d'études sectorielles leur permettant de connaître les besoins de main-d'œuvre des grands secteurs d'emploi comme celui du commerce de détail. 2. Préciser davantage les cibles d'immigration vers les pays où il y a déjà un bassin de gens qualifiés pour combler les besoins du marché du travail québécois. 3. Poursuivre les efforts d'ouverture sur le monde en ce qui concerne l'accueil d'immigrants provenant de pays en forte croissance économique : par exemple, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie. 4. Intensifier les efforts de promotion et encourager les immigrants au statut temporaire à venir s'établir au Québec en accélérant le processus d'immigration.
L'intégration	5. Mettre en place des mesures favorisant des stages en emploi pour les immigrants, pour lesquelles les employeurs pourraient bénéficier d'une subvention spéciale du gouvernement. 6. Créer des forums de rencontres entre les employeurs potentiels de secteurs importants comme le commerce de détail et les nouveaux arrivants en les informant des postes disponibles, des possibilités d'avancement, etc. 7. Profiter de réseaux de contacts professionnels existants ou mettre en place de nouveaux réseaux de contacts afin d'offrir des ressources aux

	nouveaux arrivants. Que ce soit, entre autres par, des échanges avec des Québécois de souche, des formations pratiques leur permettant de se renseigner sur les emplois ou la culture québécoise ou, tout simplement, de connaître les différentes législations et obligations du Québec. 8. Poursuivre les ententes permettant la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants.
La francisation	9. Que le gouvernement poursuive et intensifie ses efforts et appuie davantage les entreprises afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre d'immigrants francisés.
La diversité	10. Que le gouvernement poursuive sa promotion visant l'ouverture sur le monde et sa diversité en offrant des programmes facilitant l'exportation des concepts commerciaux pour les entreprises. 11. Que le gouvernement augmente la proportion de la main-d'œuvre immigrante provenant de la catégorie des gens d'affaires.
La régionalisation	12. Que le gouvernement mette en place des mesures visant la promotion des emplois en région, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des grands centres urbains.

CONTEXTE

Pénurie de main-d'œuvre et secteur du commerce de détail

Dans la revue *Regard sur le travail*, édition de l'hiver 2011, on évoquait que l'avenir concernant la main-d'œuvre s'annoncerait plutôt difficile, compte tenu des contraintes démographiques auxquelles le Québec serait confronté. Ceci, écrivait-on, aurait pour conséquence d'affecter la productivité des entreprises québécoises.

Pour assurer la croissance de l'emploi et arriver à remplacer les personnes qui quittent le marché du travail, il faudra en recruter 1,4 million au cours de la prochaine décennie, et ce, en dépit de l'apport des personnes immigrantes.

Selon Emploi-Québec, 740 000 emplois seront à combler en 2014 et de ce nombre, le CQCD estime qu'environ 150 000 le seront dans le commerce de détail. L'apport de l'immigration sera donc crucial afin d'atténuer les effets de la rareté de main-d'œuvre.

Le secteur du commerce de détail représente plus de 450 000 emplois et ce nombre atteint environ 675 000, si on inclut le commerce de gros. C'est le plus important secteur d'emploi au Québec. Il risque donc d'être plus durement touché par la pénurie de main-d'œuvre que les autres secteurs d'emploi, en regard du nombre d'emplois qu'il représente.

ENJEUX

Malgré cette rareté de main-d'œuvre, plusieurs enjeux demeurent et peuvent être considérés comme des irritants à l'embauche de personnes immigrantes. Les quelques commentaires et préoccupations ci-dessous serviront à dresser le portrait de ces enjeux. Des recommandations seront également émises afin d'améliorer le processus d'immigration et de diminuer les irritants.

La sélection

Bien entendu, l'arrimage entre la sélection et les besoins de main-d'œuvre du marché du travail est nécessaire au succès de l'immigration. En effet, une méconnaissance des besoins peut affecter grandement l'efficacité et les bénéfices de la main-d'œuvre immigrante.

Le CQCD est en accord avec les commentaires inclus dans le document de consultation concernant les défis en lien avec la sélection des immigrants. Il appuie le Vérificateur général du Québec dans sa recommandation visant à améliorer les outils de sélection des travailleurs qualifiés. De plus, il accueille favorablement les recommandations émises pour améliorer la sélection.

Enfin, la plupart des immigrants au statut temporaire (étudiants ou employés temporaires) ont réussi à se trouver un emploi rapidement durant leur séjour ou à bien intégrer le système d'éducation du Québec. Ils sont jeunes et représentent un excellent bassin de main-d'œuvre.

À la lumière de ces informations, le CQCD recommande :

D'établir des partenariats avec divers intervenants du marché du travail, dont des associations, afin de se doter d'études sectorielles leur permettant de connaître les besoins de main-d'œuvre des grands secteurs d'emploi comme celui du commerce de détail.

De préciser davantage les cibles d'immigration vers les pays où il y a déjà un bassin de gens qualifiés pour combler les besoins du marché du travail québécois.

De poursuivre les efforts d'ouverture sur le monde en ce qui concerne l'accueil d'immigrants provenant de pays en forte croissance économique : par exemple, le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie.

D'intensifier les efforts de promotion et d'encourager les immigrants au statut temporaire à venir s'établir au Québec en accélérant le processus d'immigration. Ceux-ci représentent une main-d'œuvre potentielle très intéressante, entre autres, pour le secteur du commerce de détail.

L'intégration

Le précédent mémoire du CQCD (i.e. portant sur la période de planification de l'immigration 2008-2010) présentait la première condition de réussite de l'immigration : l'emploi. C'est toujours le cas trois ans plus tard. Une intégration adéquate passe nécessairement par l'emploi.

Malheureusement, plusieurs personnes immigrantes éprouvent de la difficulté à s'intégrer rapidement au marché du travail. C'est le cas, notamment, des femmes, des personnes ayant moins d'éducation et des personnes issues de certains pays. Ces dernières, ne se trouvant pas d'emploi à court terme, risquent de devoir bénéficier de l'assurance-emploi plus longtemps et d'éprouver encore plus de difficulté à intégrer le marché du travail. Les tous premiers mois de l'arrivée de l'immigrant sont donc cruciaux pour le succès de son intégration.

Un autre obstacle à une intégration efficace est la reconnaissance des compétences pour les travailleurs qualifiés. Malgré les mesures instaurées par le gouvernement pour reconnaître les acquis, il reste encore beaucoup de travail à effectuer.

Encore une fois, le CQCD est en accord avec les actions suggérées dans le document de consultation afin de favoriser l'intégration au marché du travail et dans le but d'en bonifier son contenu. Dans ce contexte, le CQCD recommande :

De mettre en place des mesures favorisant des stages en emploi pour les immigrants, pour lesquelles les employeurs pourraient bénéficier d'une subvention spéciale du gouvernement.

De créer des forums de rencontres entre les employeurs potentiels de secteurs importants comme le commerce de détail et les nouveaux arrivants en les informant des postes disponibles, des possibilités d'avancement, etc.

De profiter de réseaux de contacts professionnels existants ou de mettre en place de nouveaux réseaux de contacts afin d'offrir des ressources aux nouveaux arrivants. Que ce soit entre autres, par des échanges avec des Québécois de souche, des formations pratiques leur permettant de se renseigner sur les emplois ou la culture québécoise ou, tout simplement, de connaître les différentes législations et obligations du Québec.

De poursuivre les ententes permettant la reconnaissance des compétences des nouveaux arrivants.

La francisation

Les constats présentés dans le document de consultation à l'effet que le français constitue une « dimension fondamentale » sont tout à fait exacts en ce qui concerne le secteur du commerce de détail. Comme le CQCD le mentionnait dans son mémoire visant la planification 2008-2010, la majorité des employés oeuvrant dans le commerce de détail ont un contact direct avec la clientèle. Les détaillants étant confrontés à des obligations législatives en lien avec la Charte de la langue française doivent embaucher des personnes qui parlent français.

De plus, le degré de connaissance de la langue française a un impact significatif sur la performance du travailleur, surtout lorsqu'il occupe un poste de gestionnaire ou un poste plus spécialisé dans un bureau régional ou au siège social. L'exigence du niveau de connaissance de la langue française augmente alors en fonction de la spécialisation du poste occupé.

Enfin, la connaissance de la langue française demeure un facteur essentiel à l'intégration des nouveaux arrivants. Pour toutes ces raisons, le CQCD maintient sa recommandation de la consultation précédente, à l'effet que :

Le gouvernement poursuive et intensifie ses efforts et appuie davantage les entreprises afin d'assurer un plus grand bassin de main-d'œuvre d'immigrants francisés.

La diversité

Le CQCD est d'avis que l'embauche d'une main-d'œuvre diversifiée pourrait contribuer au savoir-faire des entreprises québécoises qui désirent faire affaire à l'extérieur du Québec, surtout dans un contexte de concurrence accrue. De par leurs connaissances, l'embauche d'immigrants qualifiés parlant plusieurs langues apporterait un atout aux entreprises désirant relever le défi de l'exportation des concepts commerciaux dans d'autres pays. Ainsi, le CQCD recommande :

Que le gouvernement poursuive sa promotion visant l'ouverture sur le monde et sa diversité en offrant des programmes facilitant l'exportation des concepts commerciaux pour les entreprises.

D'augmenter la proportion de la main-d'œuvre immigrante provenant de la catégorie des gens d'affaires.

La régionalisation

Selon les estimations d'Emploi-Québec, le taux de chômage prévu d'ici la fin de la décennie s'établira à moins de 4 % en région. Les défis en matière de dotation risquent donc d'être plus grands qu'ailleurs. La main-d'œuvre immigrante pourrait servir à combler ces besoins, à condition que celle-ci connaisse les possibilités d'emploi en région.

De plus, une meilleure répartition de l'immigration sur le territoire québécois est pertinente, à condition que l'on considère la disponibilité des emplois soit en région ou dans les grands centres urbains.

Dans ces circonstances, le CQCD recommande que le gouvernement :

Mette en place des mesures visant la promotion des emplois en région, tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre des grands centres urbains.

CONCLUSION

En terminant, le CQCD partage l'orientation de la ministre visant une stabilisation relative du volume des admissions au cours de la période 2012-2015, afin d'atteindre une moyenne annuelle des admissions s'établissant à 50 000 personnes.

Le CQCD est d'avis que l'introduction ou l'intensification de ses recommandations touchant la sélection, l'intégration, la francisation, la diversité et la régionalisation seront susceptibles de faciliter l'embauche de main-d'œuvre immigrante pour les entreprises du Québec.

À la lumière de tous ces efforts consentis à bien accueillir les immigrants en terre québécoise, le suivi auprès des nouveaux arrivants demeure prioritaire. En suivant de près l'évolution des nouveaux arrivants, en connaissant davantage la réalité à laquelle ils sont confrontés et en développant des outils afin de faciliter leur adaptation, le Québec sera mieux outillé afin de réduire le taux d'attrition vers les autres provinces canadiennes.

Enfin, le CQCD est en accord avec les autres orientations proposées pour la planification de l'immigration pour la période 2012-2015.